

*Amendement permettant l'application des dispositions  
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 39

N° II - 792

## ASSEMBLÉE NATIONALE

14 novembre 2011

LOI DE FINANCES POUR 2012 - (n° 3775)  
(Seconde partie)

Commission	
Gouvernement	

### AMENDEMENT

N° II - 792

présenté par  
le Gouvernement

-----  
**ARTICLE 39**

I. – Après la troisième ligne du tableau de l'alinéa 2, insérer la ligne suivante :

Économie et développement durable de l'agriculture, de la pêche et des territoires	Agriculture, pêche, alimentation, forêt et affaires rurales	Économie et développement durable de l'agriculture, de la pêche et des territoires	Agriculture, pêche, alimentation, forêt et affaires rurales
--	---	---	---

II. – Après la quatrième ligne du même tableau, insérer les quatre lignes suivantes :

Cour des Comptes et autres juridictions financières	Conseil et contrôle de l'État	Cour des Comptes et autres juridictions financières	Conseil et contrôle de l'État
Soutien de la politique de la défense	Défense	Soutien de la politique de la défense	Défense
Moyens mutualisés des administrations déconcentrées	Direction de l'action du Gouvernement	Moyens mutualisés des administrations déconcentrées	Direction de l'action du Gouvernement
Entretien des bâtiments de l'État	Gestion des finances publiques et des ressources humaines	Entretien des bâtiments de l'État	Gestion des finances publiques et des ressources humaines

III. – Après la cinquième ligne du même tableau, insérer la ligne suivante :

Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local	Gestion des finances publiques et des ressources humaines	Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local	Gestion des finances publiques et des ressources humaines
--	---	--	---

IV. – Après la sixième ligne du même tableau, insérer la ligne suivante :

Immigration et asile	Immigration, asile et intégration	Immigration et asile	Immigration, asile et intégration
----------------------	-----------------------------------	----------------------	-----------------------------------

V. – Après la huitième ligne du même tableau, insérer la ligne suivante :

Conditions de vie outre-mer	Outre-mer	Conditions de vie outre-mer	Outre-mer
-----------------------------	-----------	-----------------------------	-----------

VI. – Compléter le même tableau par les deux lignes suivantes :

Développement et amélioration de l'offre de logement	Ville et logement	Développement et amélioration de l'offre de logement	Ville et logement
Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables	Ville et logement	Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables	Ville et logement

---

## EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article 15 de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) prévoit que les crédits de paiement disponibles à la fin de l'année peuvent être reportés, dans la limite de 3 % des crédits initiaux inscrits sur le même programme, et que ce plafond peut être majoré par une disposition de loi de finances.

L'article 39 du projet de loi de finances fixe la liste des programmes bénéficiant d'une telle exception.

Il est proposé d'ajouter à cette liste :

- le programme 154 «Economie et développement durable de l'agriculture, de la pêche et des territoires » de la mission «Agriculture, pêche, alimentation, forêt et affaires rurales » afin de permettre l'abondement en 2012 du fonds national de gestion des risques en agriculture pour le financement des mesures du plan sécheresse ;

- le programme 164 « Cour des Comptes et autres juridictions financières» de la mission « Conseil et contrôle de l'Etat», compte tenu de retards de paiement importants en 2011 ;

- le programme 212 « Soutien de la politique de la défense » de la mission « Défense », en raison d'un volume important de crédits d'investissements (infrastructures) qui ne pourront pas être consommés avant la fin de la gestion 2011 ;

- le programme 333 « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées» de la mission «Direction de l'action du Gouvernement», compte tenu du retard pris dans les paiements des directions départementales interministérielles ;

- le programme 156 « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local» de la mission «Gestion des finances publiques et des ressources humaines », compte tenu du profil de consommation des crédits de paiement du projet d'investissement pluriannuel COPERNIC ;

- le programme 309 « Entretien des bâtiments de l'Etat» de la mission «Gestion des finances publiques et des ressources humaines », compte tenu du profil de consommation des crédits de paiement qui conduit à un solde structurel important en fin de gestion;

- le programme 303 «Immigration et asile » de la mission «Immigration, asile et intégration », en raison d'une importante ouverture de crédits prévue en fin de gestion pour le financement de l'allocation temporaire d'attente ;

- le programme 135 « Développement et amélioration de l'offre de logement » de la mission « Ville et logement », pour prendre en compte le rythme prévisionnel de consommation des crédits du parc locatif social ;

- le programme 177 « Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables » de la mission « Ville et logement », en raison d'une importante ouverture de crédits en fin de gestion pour le financement de la veille sociale et de l'hébergement d'urgence.